



Faux et usage de faux

Par **Edin**, le **06/12/2019** à **23:21**

Bonjour

Pour ne pas me payer à la hauteur des travaux que j'ai réalisé en sous-traitance, un maître d'ouvrage et un entrepreneur m'opposent un devis signé entre eux. Toutefois, ils ont faussé la surface réelle du bâtiment que j'ai construit en la divisant par deux. Le devis est faussé et ils s'en prévalent contre moi.

Puis-je saisir la juridiction pénale au motif du faux et ensuite saisir la juridiction civile pour recouvrer ma créance.

PS : ils m'ont fait commencer le chantier sans contrat de sous-traitance en me disant qu'ils s'en occuperaient mais quand j'ai fini les travaux, je n'avais toujours pas de contrat. Je sais que je pourrai être payé grâce à l'infraction civile qu'est l'enrichissement injustifié mais j'aimerais aussi agir au pénal.

Merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **07/12/2019** à **08:15**

Bonjour,

Votre requête, si elle est recevable au pénal, relèvera ensuite du Tribunal de Commerce puisqu'il s'agit d'une action entre commerçants-artisans-entrepreneurs, etc.

Voyez un avocat spécialisé.